

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2018

Le 26 septembre 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, BONNET Gilles, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 juin 2018, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Réaménagement d'emprunt garanti

Châlons-en-Champagne Habitat a sollicité le réaménagement du prêt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations dont la commune est garant. Le réaménagement ayant été accepté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, réitère sa garantie.

Projet de périmètre du nouveau syndicat du bassin versant de la Marne

Moyenne

Conformément à l'arrêté du 17 août 2018 portant projet de périmètre du nouveau syndicat du bassin versant de la Marne moyenne, le nouveau syndicat regroupera les syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Marne Moyenne
- Syndicat mixte des Tarnauds
- Syndicat mixte d'aménagement de la Vière
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Orconte
- Syndicat à vocation unique pour l'aménagement hydraulique de la rivière de la Somme
- Syndicat à vocation unique pour l'assainissement des vallées du Cubry, du Soudron et des cours annexes
- Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marne

Désignation d'un Conseiller Municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

La réforme de la gestion des listes électorales prévoit la création des commissions de contrôle.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée d'un Conseiller Municipal de la Commune, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet (déjà désigné) et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance (déjà désigné).

Le Conseil Municipal doit donc désigner un Conseiller. Il désigne Violette BOHREN.

Questions diverses

- **Pose de barrières et tableau d'affichage**

Un devis pour la pose de 5 barrières place Jean Siot et la pose d'un panneau d'affichage devant le cimetière, d'un montant de 756,00 € T.T.C a été reçu de l'entreprise DANNEQUIN.

Le Conseil Municipal accepte ce devis. Les travaux seront réalisés dès que possible.

- **Local pour les jeunes**

La Commission Jeunesse et Sport propose de mettre une salle de la Maison des Associations à la disposition des jeunes du village organisés en association.

Le Conseil Municipal se prononce pour ce projet à 13 voix pour et 2 contre.

Une réunion sera organisée avec la commission et les jeunes pour définir les modalités de mise en place de cette association.

- **Démolition des granges**

Rendez-vous est fixé aux membres du Conseil Municipal le samedi 6 octobre à 10H00, rue des granges, pour organiser le vidage des locaux et voir s'il faut conserver une grange pour le rangement de matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 2 octobre 2018.



Le Maire,


SINNER Romain.